

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020**

**L'an deux mille vingt, le 18 décembre à 19 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des sports Giroux Sannier (*arrêté municipal du 29 juin 2020*), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 09 décembre 2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Etaient présents** : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- *Patrick DELPORTE* pouvoir à *Raphaël JULES*.
- *Catherine LEDUC* pouvoir à *Annie LEPORCQ*.
- *Régis ALTAZIN*, absent.

**Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume PRUVOST**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 30**

**Nombre de conseillers municipaux votants : 32**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nomination, par Monsieur le Préfet, de Monsieur Christian BALY au titre de Maire honoraire. **Monsieur le Maire** lui dédie ce Conseil Municipal et précise que M. BALY présidait son dernier Conseil il y a aujourd'hui une année.

**Monsieur le Maire** espère que le Conseil Municipal de ce jour, soit plus cathartique et plus consensuel que celui du 18 décembre 2019.

**Monsieur le Maire** ouvre la séance et demande à **Monsieur le Directeur Général des Services** de procéder à l'appel des conseillers municipaux.

**Monsieur Guillaume PRUVOST**, Premier Adjoint et plus jeune élu, est désigné secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** indique, que les décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal, ont été déposées sur les tables, les questions éventuelles pourront être posées lors du prochain Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire** rappelle à l'assemblée que pour chaque prise de parole, il est demandé de prendre le micro, afin que les propos puissent être retranscrits au procès-verbal.

- Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil Municipal du 25 juillet et 16 octobre 2020

**Madame LEBON, Conseillère Municipale** : « Juste une remarque, nous votons POUR mais nous avons deux Monsieur FOURCROY dans l'assemblée et nous aimerions que le prénom soit précisé dans les comptes-rendus ».

***Les procès-verbaux sont approuvés, à l'unanimité.***

Avant d'aborder les délibérations inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'y ajouter deux nouvelles délibérations intitulées :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) / Rénovation énergétique de l'éclairage public ;
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) / Réfection de voirie rue du four à chaux.

**Monsieur le Maire** : « La DETR qui est un organisme d'Etat qui apporte des financements, nous a demandé il y a deux jours de procéder à un vote complémentaire.

En effet, pour le bien de la commune, j'ai sollicité auprès des services de l'Etat, des financements exceptionnels dans le cadre d'un dispositif particulier auprès de la DETR. La Préfecture demande donc l'approbation d'un plan de financement définitif par le Conseil Municipal.

Je vous propose donc d'ajouter à l'ordre du jour cette approbation pour deux opérations, dans la mesure où elles ont déjà été approuvées par délibération lors de précédents conseils municipaux et qu'il s'agit d'une décision positive pour les finances communales.

- La rénovation énergétique de l'éclairage public (délibérations des 24 juin 2019 et 25 juillet 2020) :

- Coût total des travaux : 981 369 € ;
- Coût résiduel pour la ville : 38 % ;
- Financements de la DETR : 196 000 € ;
- Fédération Départementale de l'Energie : 356 000 € ;
- Certificat d'économie d'énergie : 48 000 €.

Le deuxième point c'est la réfection de la voirie de la rue du Four à Chaux, une délibération du 22 février 2018 pour un coût total de 221 000 € et une participation de la DETR de 55 000 €.

Les délibérations sont votées à l'unanimité et Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal d'avoir accepté cet ajout dans la mesure où il est favorable pour les finances et l'amélioration de la commune.

**Monsieur le Maire** invite Madame Caroline CARON, Adjointe aux finances, à le rejoindre afin de présenter les points 1-2-3-6 et 7 de l'ordre du jour.

### **1°) Décision Modificative n°2/2020.Commune**

**Madame CARON :** « Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire. Nous allons aborder la Décision Modificative n°2. Celle-ci s'élève donc sur un montant de 166 553,31 € donc 150 905,14 € pour la section investissement équilibrée par les dépenses et les recettes et 15 648,17 € en fonctionnement. Je ne pense pas rentrer dans les détails sauf s'il y a des questions »

*La Décision Modificative n°2/2020 est approuvée, à la majorité.  
(POUR : 25 - ABSTENTION : 7).*

### **2°) Autorisation de mandater certaines subventions municipales avant l'approbation du Budget Primitif 2021**

**Madame CARON :** « Il est proposé à l'assemblée délibérante de permettre l'avance de certaines subventions importantes avant l'approbation du Budget Primitif 2021 dans la limite de 4/12<sup>ème</sup> des crédits votés en 2020 pour :

- Le C.C.A.S	314 333 €
- Le C.S.E	285 000 €
- L'Eveil	2 333 €
- L'Olympique Saint-Martinois	9 333 €
- L'Amicale Laïque d'Ostrohove	8 333 €
- Le Basket Club Saint-Martinois	20 666 €
- La Régie Autonome Personnalisée Espace Culturel Georges Brassens	125 666 €
- Coopérative scolaire Brel	145,33 €
- Coopérative scolaire Prevert	252,00 €
- Coopérative scolaire Anne Frank	185,33 €
- Coopérative scolaire Ferry-Nacry	532,00 €
- Coopérative scolaire Rostand	188,00 €

**Monsieur le Maire** précise que Madame Julietta WATTEZ, Présidente du Centre Social Eclaté ne peut pas participer au vote.

Le mandatement sera effectué avant le 1<sup>er</sup> février 2021 pour le Centre Social Eclaté et au plus tard le 1<sup>er</sup> mars pour les autres structures reprises ci-dessus.

*La délibération est approuvée, à l'unanimité.*

### **3°) Remboursement par la Société "Chèque déjeuner" des chèques déjeuner perdus ou périmés**

**Madame CARON** : « Comme tous les ans, la Société Chèque Déjeuner transmet à la commune un chèque représentant la ristourne obtenue pour les chèques déjeuner perdus ou périmés. En application de l'article R.3362-14 du Code du travail, ce chèque doit être reversé au comité d'entreprise ou assimilé. Monsieur le Maire propose à l'Amicale du Personnel Communal de la ville de bénéficier de cette somme pour un montant de 648,17 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accepter le versement de cette ristourne à l'Amicale du Personnel Communal ».

*La délibération est approuvée, à l'unanimité.*

### **4°) Participation de la commune pour les Saint-Martinois scolarisés à l'école Saint-Charles/Maternelles/Elémentaires**

**Monsieur le Maire** invite Madame Hélène BERNAERT, Adjointe à l'enseignement, à le rejoindre pour présenter cette délibération.

**Madame BERNAERT** : « Bonsoir, nous allons devoir voter ce soir pour différents éléments concernant l'aide financière à l'école Saint-Charles. Je précise que c'est pour les Saint-Martinois qui sont scolarisés à l'école Saint-Charles et uniquement les élèves Saint-Martinois. Jusqu'à maintenant, nous versions une aide tous les ans de 660 € pour les élèves de niveau élémentaire des écoles publiques et privées.

Dans le cadre de la loi de l'école de la confiance en date de juillet 2019, l'instruction est devenue obligatoire pour les enfants de 3 à 5 ans. Nous devons donc revoir l'aide que nous versions aussi aux enfants plus jeunes qui maintenant sont dans l'obligation d'être scolarisés.

La commune verse depuis un certain nombre d'années, 210 € par élève de maternelle maintenant nous allons augmenter cette aide pour rentrer dans ce que nous demande la loi.

A la rentrée 2020-2021 nous sommes passés à 420 € par élève ayant entre 3 et 5 ans puis à la rentrée 2021-2022, nous passerons à une participation de 660 €, ce qui veut dire que nous nous sommes mis au niveau de ce que nous versions pour les élèves de l'école élémentaire. Nous avons reçu avec Monsieur le Maire, le représentant de l'OGEC qui s'occupe de la gestion financière de Saint-Charles et Madame DUPROT, la Directrice, nous nous sommes mis d'accord sur cette dotation progressive.

Nous devons aussi voter sur le fait que nous prendrons les effectifs à la date du 15 octobre, c'est-à-dire que l'on prendra en considération les enfants ayant 3 ans à la date du 15 octobre. Ensuite nous devons aussi voter sur le fait que le versement sera mensuel ou trimestriel. Jusqu'à maintenant le versement était mensuel mais cela nous permet de changer si besoin est. Nous devons voter aussi sur le fait que l'on peut réévaluer cette aide aux différentes rentrées scolaires.

Je tiens à préciser que les enfants qui n'auront pas 3 ans au 15 octobre bénéficieront quand même de 210 € par enfant, chose qui n'est pas obligatoire mais que nous souhaitons poursuivre ».

**Monsieur DELACOUR, Conseiller Municipal** demande combien d'élèves Saint-Martinois sont concernés ainsi que le budget global.

**Madame BERNAERT** l'informe que cela concerne 153 élèves en âge d'être en maternelle (3/5 ans) soit environ 70 000 €.

**Monsieur le Maire** rappelle à Monsieur DELACOUR que ces éléments ont été présentés en commission enseignement, et qu'il était présent.

*La délibération est approuvée, à l'unanimité.*

**5°) Rapports annuels des délégués de service public / Rapports annuels sur le prix et la qualité des services de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour 2019 et 2020.**

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal de prendre des informations ci-dessous :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L1411-13 ; L1411-14 ; D2224-3.

- Lors de sa séance en date du 05 novembre dernier, le Conseil Communautaire a pris connaissance des rapports annuels des délégués de service public pour l'année 2019 :
  - ↳ Crématorium Le Rivage : Rapport annuel 2020 du délégué SEM Prestations Funéraires Intercommunales (PFI) du Boulonnais pour l'exercice 2019 ;
  - ↳ Nausicaa : Rapport annuel 2020 du délégué SEM Nausicaa pour l'exercice 2019 ;
  - ↳ Parking de Nausicaa : Rapport annuel 2020 du délégué QPARK pour l'exercice 2019 ;
  - ↳ Plaisance : Rapport annuel 2020 du délégué Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale (CCICO) pour l'exercice 2019 ;
  - ↳ Hélicea : Rapport annuel 2020 du délégué S-PASS pour l'exercice 2019 ;
  - ↳ Transports urbains : Rapport annuel 2020 du délégué CTB-Marinéo pour l'exercice 2019 ;
  - ↳ Eau : Rapport annuel 2020 du délégué VEOLIA pour l'exercice 2019 ;
  - ↳ Assainissement : Rapport annuel 2020 du délégué VEOLIA pour l'exercice 2019.

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais peut, sur demande, transmettre ces rapports par voie électronique.

- Lors de cette même séance, le Conseil Communautaire a approuvé les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) concernant :
  - ↳ Eau : Rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service pour l'exercice 2019 ;
  - ↳ Assainissement : Rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service pour l'exercice 2019 ;
  - ↳ Déchets : Rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service pour l'exercice 2019.

Ces rapports sont consultables au secrétariat du Directeur Général des Services aux heures d'ouverture de la mairie.

*Le conseil municipal prend acte à l'unanimité.*

#### **6°) Convention entre le représentant de l'Etat et la ville de Saint-Martin-Boulogne pour la transmission électronique des actes.**

**Monsieur le Maire :** « Depuis quelques temps, il devient nécessaire de passer par des actes dématérialisés par transmission électronique. Il est donc demandé au Conseil Municipal de m'autoriser à signer une convention, présentée dans le document de synthèse, avec Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais. Cette délibération sera associée à la délibération suivante. »

*La délibération est approuvée, à l'unanimité.*

#### **7°) Convention pour la dématérialisation des actes avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais (CDG 62)**

**Monsieur le Maire** informe que ce partenariat avec le CDG 62, va permettre la mise à disposition de logiciels pour l'envoi des actes dématérialisés auprès des services de l'Etat. »

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **8°) Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire. Modification**

**Monsieur le Maire :** « Cette délibération annule et remplace celle du 05 juillet dernier. En effet, en travaillant en relation avec la Sous-Préfecture, il a été demandé de modifier les attributions qui m'ont été données par le Conseil Municipal. Nous passons de 19 à 29 délégations ».

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **9°) Police Municipale. Convention de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat**

**Monsieur le Maire** informe que c'est une modification de la convention signée en 2019 avec l'Etat. Cette modification concerne l'article 17 suite au changement d'armement.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **10°) Attribution de la prime COVID-19**

**Monsieur le Maire :** « Suite au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19, nous avons décidé d'accorder une prime aux agents de catégorie C de la mairie en fonction de leur quantité de présence et d'action envers le public. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de cette prime »



**Madame LEBON** : « Evidemment nous allons voter POUR, on ne peut qu'être favorables à l'attribution d'une prime au personnel qui a œuvré avec dévouement pendant cette période encore difficile, à l'image du Département, qui, a lui aussi versé des primes au personnel d'aides à domicile ».

**Monsieur le Maire** remercie Madame LEBON pour cette précision.

**Monsieur DELACOUR** demande pourquoi les catégories C sont seules bénéficiaires ?

**Monsieur le Maire** précise que les catégories A et B ont gardé la totalité de leur salaire, primes et sujétions, donc, il n'était pas nécessaire de leur apporter quelque chose de complémentaire et du fait aussi de la sécurité dans laquelle ils ont travaillé en télétravail ou dans les bureaux sans relation avec du public.

**Monsieur DELACOUR** demande combien d'agents sont concernés.

**Monsieur le Maire** répond que les chefs de service sont en train de faire l'état de présence pendant cette période. Il pense entre 50 et 70 agents.

**Madame MALAYEUDE, Conseillère Municipale** : « Vous précisez que les catégories A et B ont conservé l'intégralité de leur rémunération et indemnités, il n'en était pas de même pour les catégories C ? »

**Monsieur le Maire** : « Si mais les catégories C ont été en contact avec du public et ont dû être en relation avec des personnes extérieures ».

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **11°) Création d'un emploi non permanent contrat de projet / Gestionnaire de stocks**

**Monsieur le Maire** informe qu'il s'agit d'une création de poste.

**Monsieur DELACOUR** : « Il est marqué comme motif, la réalisation d'un projet ou d'une opération, pouvons-nous savoir de quoi il s'agit. »

**Monsieur le Maire** : « Il nous a paru nécessaire de créer un poste de gestionnaire de stocks pour gérer l'intégralité des stocks communaux et de favoriser l'ensemble des services. C'est simplement une amélioration des services municipaux. »

**Monsieur DELACOUR** demande ce que l'agent va gérer.

**Monsieur le Maire** : « Je pense que vous connaissez bien le service mais je vais vous lire ses missions et si je ne m'abuse, au mandat précédent, votre service gérait du stock, par l'intermédiaire de Monsieur DHIEUX.

- ↳ Définir et mettre en œuvre le plan d'approvisionnement, assurer les commandes, la réception, le contrôle de la conformité, le stockage, la préparation, la traçabilité, le suivi des stocks en temps réel et la distribution des marchandises nécessaires à la réalisation du service public ;

- ↳ Gérer le processus logistique et suggérer des actions d'amélioration, d'optimisation des délais, des coûts et de la qualité ;
- ↳ Participer à la gestion administrative et financière de l'activité en optimisant et assurant le suivi du budget ;
- ↳ Préconiser, mettre en place, suivre et assurer le respect des procédures de sécurité et d'environnement. »

**Monsieur DELACOUR** : « C'est quand même plus large que la papeterie. »

**Monsieur le Maire** : « Le service scolaire n'était pas le seul détenteur à gérer du stock de manière fongible. Tous les services techniques et d'autres, comme le sport, ont dû gérer du stock et donc il y a besoin d'une coordination d'ensemble et d'une rationalisation complète de ces stocks. »

**Monsieur DELACOUR** : « Donc vous regroupez l'approvisionnement sur une seule personne. »

**Monsieur le Maire** : « Voilà ! Cela fait partie d'une formation, d'un diplôme, d'un métier et j'estime que l'on a besoin d'avoir ce genre de personnel au sein de notre mairie. »

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **12°) ZAC Multisites. Approbation du Compte-Rendu d'Activité au Concédant (CRAC)**

**Monsieur le Maire** : « La présente délibération concerne la ZAC Multisites et le Compte Rendu d'Activité au Concédant (CRAC) établi par Territoire 62, le Concessionnaire, se rapportant à l'année 2019.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une concession d'aménagement engagée en novembre 2010 et, modifiée par avenant en date du 27 février 2017.

La Concession prévoit notamment :

- La mise en œuvre d'un programme opérationnel sur deux quartiers de la Ville Marlborough Nord 250 Logements et Waroquerie, 35 logements qui sont presque terminés.
- La rétrocession à la Ville d'une emprise foncière de 6200 m<sup>2</sup> (rue Marlborough, à proximité du Centre de Semi-Liberté) pour l'implantation d'un équipement public à vocation sociale.

Il convient de préciser que l'emprise foncière fait partie d'une propriété de l'Etat (33000 m<sup>2</sup>), en cours de négociation avec Territoire 62.

J'ai sollicité, dans le courant du mois de Novembre, Madame la Sous-Préfète afin que les procédures de rétrocession puissent être accélérées (*Cf document de synthèse* : Chapitre 03, pages 5 et 6).

Au chapitre 04, le Concessionnaire détaille ses prévisions au-delà du 31 décembre 2019 pour ce qui concerne, notamment : le foncier, l'archéologie, la commercialisation des terrains.

Les chapitres 06 et 07 (pages 13) sont consacrés à la Trésorerie de l'opération ainsi qu'au bilan financier prévisionnel.

Il convient de souligner que l'excédent prévisionnel qui reviendrait à la Ville, lors de la clôture de l'opération est estimé au 31 décembre 2019 à 50 247,50 €. »

**Monsieur Jessy FOURCROY, Conseiller Municipal :** « Je dis toujours qu'une ville qui ne construit pas c'est une ville qui meurt donc il n'y a pas de problème au niveau du développement urbain.

C'est juste la prise en compte des aménagements avec, entre guillemets, les effets secondaires sur les fonciers existants, je m'explique. Si je prends le projet de la Waroquerie, puisque j'habite à proximité, c'est surtout de prendre l'impact de l'afflux de pavillons avec véhicules, avec la circulation qui ont un impact, un effet secondaire sur le quartier, donc c'est juste une observation. Parce qu'on implante le projet sur le foncier mais il n'y a pas, sur une échelle globale d'un quartier, ou l'échelle globale d'un secteur, et l'impact que cela peut avoir sur le stationnement, la circulation, la collecte des déchets, l'assainissement, l'eau potable... Sur le secteur de la Waroquerie nous avons évoqué lors de la commission travaux, les problèmes de stationnement et l'impact de circulation, c'est juste une observation, peut être de prendre le contexte global d'un projet au lieu de prendre à l'échelle locale ».

**Monsieur le Maire :** « Merci, Monsieur FOURCROY pour cette remarque pertinente. Effectivement, nous avons évoqué cette situation lors de la commission et votre remarque a retenu mon attention, ce qui m'a permis de transmettre un courrier à Territoire 62 pour envisager avec beaucoup plus d'acuité, la situation des véhicules et de la voirie pour le projet de Marlborough qui concerne beaucoup plus de logements et bien évidemment, nous avons interpellé Territoire 62 pour se mettre en relation avec la ville de Boulogne-sur-Mer qui est utilisatrice du centre sportif de la Waroquerie afin de gérer au mieux l'afflux des personnes qui viennent le week-end pendant les matchs. »

*Le CRAC est approuvé à la majorité (7 abstentions).*

**Monsieur le Maire :** « Vous vous abstenez ? On gagne quand même 50 000 € ».

### **13°) Acquisition d'une parcelle à la Waroquerie BR43**

**Monsieur le Maire :** « Dans le cadre du développement de l'urbanisation du territoire communal, des zones d'urbanisation futures ont été approuvées au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le développement de ces zones pourra s'engager sous réserve du respect des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) opposables.

Nous avons mis dans notre projet une organisation et une réhabilitation complète du chemin Portel-Bonningues. Cette parcelle est juste contiguë au chemin et nous servira le cas échéant à développer de nouvelles pratiques forestières. Monsieur Matthias PASCHAL, Adjoint, mènera ce projet concernant une nouvelle canopée et il nous était nécessaire de pouvoir procéder à l'achat de ce terrain. Il est donc demandé au Conseil Municipal de voter pour l'achat de cette parcelle ».

**Monsieur Jessy FOURCROY :** « Je vois dans le plan financier l'éclairage public, est-ce qu'il y a eu aussi une demande de subvention car il y a une répartition CAB/Ville ».

**Monsieur FOURCROY** s'excuse, sa question concerne la délibération n° 14.

**Madame MALAYEUDE :** « Vous venez d'évoquer que c'est pour reboiser parce que dans la délibération on parle de la création d'une liaison cyclable et vous ne l'avez pas évoquée ».

**Monsieur le Maire** : « Le chemin du Portel-Bonningues sera une liaison piétonne et cyclable et cette parcelle étant contiguë au chemin, ce sera pour développer une canopée, une forêt auto-gérée qui permettra d'éviter la présence de l'homme et qui permettra un développement harmonieux avec tous les effets bénéfiques que l'on sait des forêts proches de ce genre de lieu de vie ».

**Madame MALAYEUDE** : « Par rapport au prix de vente de ce terrain, est-ce qu'il a fait l'objet d'une estimation par les domaines ou avez-vous pris simplement le montant que le propriétaire vous a proposé ? ».

**Monsieur le Maire** : « Il a fait l'objet d'une estimation des domaines, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a validé le montant de 25 000 € ».

**Madame MALAYEUDE** : « Concernant le projet de la piste cyclable, par curiosité, puisque nous n'avons pas d'information, la liaison passera sur la route ou passera-t-elle sur cette parcelle ? ».

**Monsieur le Maire** : « Non, le chemin du Portel-Bonningues est contigu au terrain que nous acquérons, contigu voulant dire juste à côté ».

**Madame MALAYEUDE** : « D'accord, merci ».

*La délibération est approuvée à la majorité (7 abstentions)*

#### **14°) Convention de co-maîtrise d'ouvrage / Voie verte Blanc Pignon**

**Monsieur le Maire** : « Dans le cadre de la restructuration de l'ensemble de la voie cyclable par la CAB, il a été proposé de créer en plus de cette voie cyclable, une liaison sécurisée du passage depuis chez Darty jusqu'à Mc Do pour la traversée du Blanc Pignon. Nous avons argumenté sur le fait que de nombreux piétons traversaient, souvent en danger, comme les élèves devant se rendre à la piscine Hélicea, ou les personnes faisant leurs courses sur cette zone. Il était important de pouvoir créer un parcours sécurisé qui allait donc du trottoir de Darty jusqu'au trottoir du Mc Do.

Pour répondre à la question de Monsieur Fourcroy, il y a donc un partage des financements, la CAB prenant tout le financement de terrassement et la Commune prenant l'éclairage dans notre contrat de gestion d'éclairage avec Citéos ».

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Les délibérations à l'ordre du jour étant épuisées, Monsieur le Maire communique les informations suivantes au Conseil Municipal.

#### **15°) Opération liaison verte centre-ville/Ostrohove**

**Monsieur le Maire** : « Je viens d'en parler et d'évoquer quelques éléments ».

#### **16°) Aménagement des cours d'écoles**

**Madame BERNAERT** : « Nous avons déjà évoqué lors de la commission enseignement, le projet de végétalisation de la cour Ferry/Nacry qui a déjà commencé. Nous débutons par cette

école parce que c'est celle qui a le plus grand nombre d'élèves et c'est celle qui est la plus dépourvue de végétalisation, il n'y a aucun arbre, aucun coin de pelouse, de fleurs...

Le projet a démarré cet été où nous avons rencontré un certain nombre de professionnels avec Monsieur DHIEUX, responsable du service éducation, afin d'avoir des renseignements sur les différents végétaux, sur les différents aménagements des cours, sur les aides éventuelles que nous pourrions avoir notamment en matière de subventions.

Donc a été créé, avec l'aide de Monsieur BEAUMER, directeur de l'école, un groupe de travail composé de professeurs des écoles qui sont autant du côté Ferry que Nacry, composé de représentants des parents d'élèves et aussi de deux éco-délégués.

Une première réunion de travail, nous a permis de décider de la structuration des espaces pour les grands jeux, le repos, se mettre à l'ombre... et nous avons réussi à faire des choix pour contenter l'ensemble des enfants afin qu'ils puissent se sentir libres de courir après un ballon, faire du sport, discuter avec un copain ou une copine.

Nous avons inclus, aussi, d'une autre manière, les enfants, en mettant en place un concours de dessin au début du mois de novembre. Les enfants ont eu un mois pour nous rendre leur production, ce petit événement s'est appelé « Dessine moi la cour de tes rêves ». Ce concours a beaucoup plu aux enfants, nous avons récolté environ 300 dessins très différents les uns des autres, beaucoup d'entre eux voulaient des animaux, la Police, des tronçonneuses...

Mardi l'ensemble des enfants, y compris les non-participants, et sur les conseils de Monsieur le Maire, ont reçu une pochette, en coton bio, avec le logo de la ville qui leur permet de ranger leur masque pour aller à la cantine ou à la maison. Ils ont été plutôt réceptifs.

Le groupe de travail se réunira le 19 janvier prochain, nous parlerons davantage des différentes assises, de la commande de la classe extérieure mais également des végétaux que nous allons choisir. Les assises vont être fabriquées en partenariat avec le lycée Giroux Sannier puisque les lycéens professionnels de Terminale menuiserie vont construire les assises en bois, j'ai rencontré Monsieur MALFOY, chef des travaux du lycée, qui est emballé par le projet parce que cela a davantage de sens pour les lycéens de construire quelque chose qui va servir aux autres citoyens de leur ville et bien sûr on va les associer à l'inauguration de la cour quand ce sera fait.

**Monsieur le Maire :** « Merci Madame BERNAERT pour cette présentation qui a permis d'informer pleinement l'assemblée ».

## **17°) Organigramme des services**

**Monsieur le Maire :** « Nous avons restructuré l'ensemble de la mairie en 3 pôles :

- 1 pôle Ressources reprenant les ressources financières et les ressources humaines qui seront sous la délégation directe du DGS comme chef de pôle.
- 1 pôle Urbanisme qui regroupera de nombreux services allant du logement jusqu'aux services techniques, ce pôle sera sous le chapeau de notre nouvelle D.G.S.A.
- 1 pôle Jeunesse regroupant les services scolaires, le sport, la politique de la ville, le CMJ, la santé. Ce pôle sera dirigé par Madame Laurie HAFFREINGUE qui était jusqu'à maintenant responsable de l'animation au service des sports et qui prendra donc la délégation et la gestion de l'ensemble de ce service.

J'en termine avec un service qui sera directement sous la direction du Maire et de Monsieur Guillaume PRUVOST, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui regroupera la communication, les services fêtes et cérémonies, le C.C.A.S et la RAP Brassens pour être le plus complet possible.

Nous ne pouvons pas dans les délais impartis vous transmettre le document puisqu'il a dû être validé par le comité technique, nous vous le communiquerons par la suite. »

### **18°) Nomination de la Directrice Générale des Services Adjointe**

**Monsieur le Maire :** « Madame Sandrine FAMCHON a accepté cette délicate mission de devenir DGSA, j'en suis ravi et je vous invite à l'applaudir, comme elle le mérite, pour l'ensemble du travail qu'elle accomplit. Elle secondera Monsieur Éric LECERF, notre D.G.S qui officie d'une main de maître dans notre mairie.

Ce conseil est à présent terminé, je vous remercie de votre attention. Avant toute chose, je félicite une fois de plus l'ensemble des services, qui sont à la manœuvre, pour mettre cette salle en ordre de marche pour les conseils municipaux.

Je remercie la presse d'être venue, je vous remercie toutes et tous et je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, dans le respect des consignes sanitaires, prenez soin de vous et de vos proches. »

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 40.*



Visa du secrétaire de séance :

**Le Maire,  
Raphaël JULES**